



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR – CORSE

Service Juridique – Commande Publique
149 boulevard Baille – 13005 Marseille

Consultation N° 2025EFSPACC732

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

RÉALISATION DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES SALARIÉS DE L'EFS PACA-CORSE

Appel d'offres ouvert

Article L.2124-2 du Code de la commande publique
Articles R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique
Articles R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique

Table des matières

Table des matières.....	2
Article 1 – Objet du marché	4
Article 2 – Quantités estimées	4
Article 3 – Caractéristiques générales communes à tous les lots	5
Article 4 – Caractéristiques détaillées de chaque lot.....	5
4.1 Lot 1 – Formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveaux 1 et 2, initiale et recyclage, intra et inter entreprise.....	5
Objectif.....	5
Exigences techniques	5
Contenu général indicatif.....	5
Pédagogie.....	6
Livrables attendus.....	6
4.2 Lot 2 –Formation à la détection incendie en intra entreprise	6
Objectif.....	6
Contenu général indicatif.....	6
Pédagogie.....	6
Exigences techniques	6
Livrables attendus.....	7
4.3 Lot 3 – Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (initiale et recyclage) intra et inter entreprise	7
Objectif.....	7
Exigences techniques	7
Contenu général indicatif.....	7
Pédagogie.....	7
Livrables attendus.....	7
4.4 Lot 4 – Formation à l'habilitation électrique (initiale et recyclage) intra et inter entreprise	8
Objectif.....	8
Exigences techniques	8
Contenu général indicatif.....	8
Pédagogie.....	8
Livrables attendus.....	8
Article 5 – Nature des prestations	9
5.1 Conception, Préparation	9
5.2 Animation.....	9
5.3 Suivi	9
5.4 Éléments à fournir pendant la formation	9
Article 6 – Modalités d'organisation des prestations	9
6.1 Mode d'organisation des prestations de formation	9
6.2 Dates et lieux des prestations de formations	9
6.3 Les convocations	10

6.4 Les feuilles d'émargement	10
6.5 Les attestations individuelles de formation	10
6.6 Mise en place d'un dispositif sanitaire adapté à une situation de pandémie ou épidémique	10

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de formations professionnelles d'hygiène, sécurité et conditions de travail (HSCT) pour les salariés de l'EFS PACA-Corse. Les modes d'organisation de formation pourront être envisagés en INTRA entreprise et/ou INTER entreprise en fonction des lots.

Le marché comprend la conception, la préparation de la formation, la mise à disposition de documents pédagogiques, ainsi que la prestation de formation conformément à l'article 5 du présent CCTP.

Le marché est composé de 4 lots, détaillés ci-après.

Article 2 – Quantités estimées

Les quantités estimées détaillées lot par lot sont communiquées à titre indicatif et n'emportent pas d'obligation contractuelle pour l'EFS PACA-Corse.

Le titulaire est supposé être en mesure de réaliser les quantités indicatives. Les quantités sont évaluées en fonction des prévisions d'activités.

Formations	Quantité estimée de sessions sur 4 ans
Lot 1 - AFGSU (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence)	
<i>Intra entreprise</i>	
AFGSU Niveau I	4
AFGSU Niveau II	1
AFGSU Recyclage Niveau I	13
AFGSU Recyclage Niveau II	13
AFGSU Recyclage Niveau I - Corse	1
AFGSU Recyclage Niveau II - Corse	1
<i>Inter entreprise</i>	
AFGSU Niveau I	8
AFGSU Niveau II	40
AFGSU Recyclage Niveau I	10
AFGSU Recyclage Niveau II	10
Lot 2 - Détection Incendie intra entreprise	
Equipier de première intervention	75
Guide et Serre-file d'évacuation	12
Lot 3 : Sauveteur Secouriste du travail	
<i>Intra entreprise</i>	
SST initial	4
SST recyclage	16
<i>Inter entreprise</i>	
SST initial	8
SST recyclage	12
Lot 4 : Habilitation Electrique	
<i>Intra entreprise</i>	
Initial – non électricien BT BS BE Manœuvre	2
Recyclage – non électricien BT BS BE Manœuvre	8
Initial – électricien BT B2V BR BC H0 H0V	1
Recyclage – électricien BT B2V BR BC H0 H0V	2
<i>Inter entreprise</i>	

Initial – non électricien BT BS BE Manœuvre	12
Recyclage – non électricien BT BS BE Manœuvre	20
Initial – électricien BT B2V BR BC H0 H0V	4
Recyclage – électricien BT B2V BR BC H0 H0V	4

Article 3 – Caractéristiques générales communes à tous les lots

Les actions de formation doivent être réalisées aux dates programmées par le titulaire ou planifiées d'un commun accord.

Le titulaire est responsable de la mise à disposition du matériel pédagogique adapté à la formation pour les formations intra entreprise. La reprographie est à la charge exclusive du titulaire.

Chaque stagiaire doit recevoir un support de cours remis au début de chaque session qui décrit les points abordés lors de la formation.

Afin de garantir une continuité de service, le titulaire s'engage à garantir la tenue des formations en cas d'indisponibilité d'un formateur en le remplaçant par un formateur aux qualifications équivalentes selon les modalités précisées à l'article 6.7 du présent CCTP.

Article 4 – Caractéristiques détaillées de chaque lot

4.1 Lot 1 – Formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveaux 1 et 2, initiale et recyclage, intra et inter entreprise

Objectif

Réalisation de prestations de formation conduisant à l'obtention ou au maintien de l'AFGSU niveau 1 et niveau 2 pour les personnels de l'établissement concernés.

Formation initiale : acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une personne en situation d'urgence, maîtriser la prise en charge des urgences potentielles, appliquer les moyens de protection face à un risque à conséquences sanitaires.

Recyclage : réactiver, réactualiser les acquis permettant l'identification d'une urgence médicale, seul ou en équipe, validés lors de la formation initiale.

Exigences techniques

- La prestation devra être conforme aux dispositions réglementaires relatives à l'AFGSU et aux référentiels pédagogiques en vigueur.
- Attestation de conventionnement CESU habilitant à réaliser des prestations de formation à l'AFGSU.
- Les formateurs devront être habilités par un CESU agréé.
- Être titulaire de la certification Qualiopi en cours de validité.
- Déclaration des formations dans les passeports de prévention des participants (art. L.4141-5 du Code du travail — loi n° 2021-1018 du 2 août 2021).

Organisation de formation envisagée : Intra entreprise et inter-entreprise.

Nombre de participants en intra entreprise : Groupes de 12 participants maximum.

Contenu général indicatif

La prise en charge des urgences vitales et potentielles, l'identification du danger immédiat, l'alerte du SAMU, la transmission des observations, le suivi des conseils donnés – Gestes d'urgence adaptés à une détresse vitale ou potentielle – Les risques collectifs, NRBC et leur gestion.

Pédagogie

La formation devra comprendre une alternance de rappels théoriques et de mises en situation pratiques ainsi que l'utilisation de mannequins secouristes, moyens de levage et brancardage, défibrillateur automatique externe.

Évaluation certificative.

Lieux : PACA et Corse.

Livrables attendus

- Remise du programme de formation détaillé et d'un support pédagogique aux participants.
- Calendrier prévisionnel des sessions établi et transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Envoi des convocations nominatives après transmission de la liste des participants au plus tard 3 semaines avant chaque session.
- Feuilles d'émargement et attestations de formation à remettre au maximum 3 semaines après chaque session de formation au Service Formation, ainsi que les diplômes AFGSU dans les 90 jours calendaires.
- Rapport de fin de formation incluant les résultats des évaluations de satisfaction.

Durée indicative de formation : En fonction de la réglementation en vigueur.

Planning souhaité : Janvier à décembre.

4.2 Lot 2 –Formation à la détection incendie en intra entreprise

Objectif

Apporter au personnel de l'EFS PACA-Corse la capacité à utiliser les moyens de lutte contre le feu mis à disposition dans l'établissement (extincteurs, RIA...) et assurer l'évacuation des bâtiments en cas d'incendie selon la réglementation en vigueur. La formation a pour objectif des mises en situation permettant l'entraînement à la lutte contre le feu ainsi que des exercices d'évacuation permettant aux stagiaires d'acquérir les connaissances et les réflexes nécessaires pour faire face à une situation d'urgence.

Organisation de formation envisagée : Intra entreprise.

Nombre de participants en intra entreprise : Groupes de 12 participants maximum.

Contenu général indicatif

Le cadre réglementaire, les enjeux de la sécurité incendie, l'évaluation des risques.

Équipier de première intervention : introduction aux risques d'incendie, le feu, l'extinction, les matériels d'extinction, organisation de l'intervention, exercices d'extinction.

Guide et Serre-file d'évacuation : le plan d'évacuation, signalétique, définition des rôles et missions, l'organisation de l'évacuation, le point de rassemblement, les conduites à tenir, exercices pratiques d'évacuation.

Pédagogie

La formation devra comprendre une alternance de rappels théoriques et de mises en situation pratiques.

Exercice d'évacuation réel à réaliser à chaque fin de session en accord avec le responsable de site concerné.

Mise à disposition d'un bac à feu et des extincteurs pour manipulation sur mise à feu réelle.

Évaluation certificative.

Exigences techniques

- Être titulaire de la certification Qualiopi en cours de validité.
- Tous les intervenants devront avoir une expérience professionnelle d'au minimum 5 ans dans le domaine technique qu'ils animent et titulaires des habilitations et autorisations nécessaires dans le domaine de formation dans lequel ils interviennent.
- Déclaration des formations dans les passeports de prévention des participants (art. L.4141-5 du Code du travail — loi n° 2021-1018 du 2 août 2021).

Lieux : PACA.

Livrables attendus

- Remise du programme de formation détaillé et d'un support pédagogique aux participants.
- Calendrier prévisionnel des sessions établi et transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Envoi des convocations nominatives après transmission de la liste des participants au plus tard 3 semaines avant chaque session.
- Feuilles d'émargement et attestations de formation à remettre au maximum 3 semaines après chaque session de formation au Service Formation.
- Rapport de fin de formation incluant les résultats des évaluations de satisfaction.

Durée indicative de formation : ½ journée pour chaque formation (Équipier de première intervention et Guide et Serre-file d'évacuation).

Planning souhaité : Janvier à décembre.

4.3 Lot 3 – Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (initiale et recyclage) intra et inter entreprise

Objectif

Formation initiale : disposer du personnel en nombre adapté ayant les connaissances et comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et donner les premiers secours en cas d'urgence dans le cadre de l'activité professionnelle.

Recyclage : maintenir les compétences à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de la formation initiale pour pouvoir poursuivre sa mission de SST.

Exigences techniques

- Habilitation par le réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS.
- La prestation devra être conforme au document de référence INRS en vigueur.
- Être titulaire de la certification Qualiopi en cours de validité.
- Tous les intervenants devront avoir une expérience professionnelle d'au minimum 5 ans dans le domaine technique qu'ils animent et titulaires des habilitations et autorisations nécessaires dans le domaine de formation dans lequel ils interviennent
- Déclaration des formations dans les passeports de prévention des participants (art. L.4141-5 du Code du travail — loi n° 2021-1018 du 2 août 2021).

Organisation de formation envisagée : Intra entreprise et inter entreprise.

Nombre de participants en intra entreprise : Groupe de 10 participants maximum.

Contenu général indicatif

Le rôle du sauveteur secouriste, le plan d'intervention, les gestes à effectuer. Rappel des acquis, actualisation liée aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et modifications de programme, repérage des écarts entre comportement observé et comportement attendu par mise en situation.

Pédagogie

Essentiellement pratique, études de cas concrets, mises en situation, partage d'expérience.

Lieux : PACA.

Livrables attendus

- Remise du programme de formation détaillé et d'un support pédagogique aux participants.
- Calendrier prévisionnel des sessions établi et transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Envoi des convocations nominatives après transmission de la liste des participants au plus tard 3 semaines avant chaque session.
- Feuilles d'émargement, attestations de formation et carte nominative de SST INRS à remettre au maximum 3 semaines après chaque session de formation au Service Formation.

- Rapport de fin de formation incluant les résultats des évaluations de satisfaction.

Durée indicative : En fonction de la réglementation en vigueur.

Planning souhaité : Janvier à décembre.

4.4 Lot 4 – Formation à l'habilitation électrique (initiale et recyclage) intra et inter entreprise

Objectif

Formation initiale : disposer du personnel en nombre adapté ayant les connaissances et comportements nécessaires pour intervenir efficacement sur ou à proximité d'une installation électrique, en étant capable d'effectuer des opérations en toute sécurité et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident.

Recyclage : maintenir les compétences à un niveau au moins équivalent à celui de la formation initiale pour pouvoir poursuivre les opérations d'ordre électrique ou non électrique faisant l'objet d'une habilitation.

Exigences techniques

- La prestation devra être conforme à la norme NF C 18-510 (édition en vigueur) et à l'arrêté du 26 avril 2012 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un environnement électrique.
- Être titulaire de la certification Qualiopi en cours de validité.
- Tous les intervenants devront avoir une expérience professionnelle d'au minimum 5 ans dans le domaine technique qu'ils animent et titulaires des habilitations et autorisations nécessaires dans le domaine de formation dans lequel ils interviennent
- Déclaration des formations dans les passeports de prévention des participants (art. L.4141-5 du Code du travail — loi n° 2021-1018 du 2 août 2021).

Organisation de formation envisagée : Intra entreprise et inter entreprise.

Nombre de participants en intra entreprise : Groupe de 10 participants maximum.

Contenu général indicatif

Effet du courant électrique sur le corps humain ; donner les noms et limites des différents domaines de tension ; citer les zones d'environnement et donner leurs limites ; décrire le principe d'habilitation, les symboles d'habilitation et préciser les rôles de chacun ; analyser les risques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention ; surveiller les opérations ; mettre en sécurité un circuit ; identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection adaptés ; appliquer les conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.

Pédagogie

La formation devra comprendre une alternance de rappels théoriques et de mises en situation pratiques.

Lieux : PACA.

Livrables attendus

- Remise du programme de formation détaillé et d'un support pédagogique aux participants.
- Calendrier prévisionnel des sessions établi et transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Envoi des convocations nominatives après transmission de la liste des participants au plus tard 3 semaines avant chaque session.
- Feuilles d'émargement, attestations de formation et avis d'habilitation à remettre au maximum 3 semaines après chaque session de formation au Service Formation.
- Rapport de fin de formation incluant les résultats des évaluations de satisfaction.

Durée indicative : En fonction de la réglementation en vigueur.

Planning souhaité : Janvier à décembre.

Article 5 – Nature des prestations

Le périmètre d'intervention du prestataire est décrit ci-après.

5.1 Conception, Préparation

- Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants ;
- Analyser la commande, ou le référentiel ainsi que les besoins et les attentes des apprenants ;
- Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ;
- Choisir les méthodes d'évaluation (QCM ou contrôle continu) ;
- Identifier les techniques d'animation possibles ;
- Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ;
- Élaborer des supports de cours en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

5.2 Animation

- Introduire et conclure une séquence de formation ;
- Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer ;
- Accompagner les stagiaires dans leur apprentissage : partager les références théoriques, leurs ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés ;
- Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.

5.3 Suivi

- Conseiller et aider à réajuster les pratiques ;
- Évaluer le degré d'acquisition d'une séquence de formation ;
- Ajuster les actions de formation en fonction des besoins des stagiaires.

5.4 Éléments à fournir pendant la formation

- Faire compléter et remettre les feuilles d'émargement ;
- Remettre un support de cours au début de la formation.

Article 6 – Modalités d'organisation des prestations

6.1 Mode d'organisation des prestations de formation

Le mode d'organisation retenu est celui du stage présentiel, c'est-à-dire de la formation en présence d'un formateur. Pour les formations intra entreprise, l'effectif comprendra 10 à 12 salariés au maximum.

6.2 Dates et lieux des prestations de formations

Les dates de formations sont celles qui seront établies avec le RPA après la notification du marché sur la base d'un calendrier.

Pour les formations en intra entreprise, les lieux de prestations sont ceux décrits au CCAP.

Pour les formations en inter entreprise, les lieux de prestations sont ceux décrits dans l'offre du titulaire.

6.3 Les convocations

Les convocations individuelles seront émises par le prestataire pour les formations intra et inter entreprise. Elles devront être transmises à l'EFS PACA-Corse au Service Formation 3 semaines au plus tard avant le début de la prestation.

Ces convocations contiennent obligatoirement et a minima :

- les nom et prénom de l'agent ;
- les dates de début et de fin de la formation ;
- les horaires de la formation ;
- l'intitulé de la formation ;
- l'adresse précise du lieu de formation.

Les informations nominatives figurant dans les convocations (nom, prénom des agents) constituent des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Le titulaire s'engage à les traiter dans le strict respect des dispositions de l'annexe 1 du CCAP relative à la protection des données personnelles à laquelle il est expressément renvoyé.

Les convocations seront transmises à l'EFS PACA-Corse à l'adresse mail communiquée au titulaire lors de la notification du marché.

6.4 Les feuilles d'émargement

L'établissement des feuilles d'émargement est obligatoirement à la charge du prestataire.

Elles devront faire apparaître l'émargement des stagiaires par demi-journées, les dates et l'intitulé de la formation, le nom du prestataire et le nom de l'intervenant.

Le prestataire les transmettra au Service Formation et au Service Achat de l'EFS PACA-Corse **dans les 7 jours ouvrés suivant la fin de chaque session de formation**, aux adresses suivantes :

- Par voie électronique (voie privilégiée) : à l'adresse mail communiquée au titulaire lors de la notification du marché ainsi qu'à pacc.achats@efs.sante.fr ;
- Par voie postale (à défaut) :

Etablissement Français du Sang – Région PACA CORSE
A l'intention de la Direction des Ressources Humaines – Services Formations
149 Boulevard Baille
13005 MARSEILLE

Tout retard de transmission des feuilles d'émargement au-delà du délai imparti expose le titulaire aux pénalités prévues à l'article 6.4 du CCAP.

6.5 Les attestations individuelles de formation

Le prestataire adressera à l'EFS PACA-Corse des attestations individuelles de formation en un seul exemplaire dans les 3 semaines à compter de la fin de la formation.

6.6 Mise en place d'un dispositif sanitaire adapté à une situation de pandémie ou épidémique

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre les mesures d'hygiène nécessaires pour assurer la santé et la sécurité du personnel formé en ses locaux (formation inter-entreprise) et d'une organisation adaptée à une situation sanitaire dégradée de type pandémie ou épidémie

6.7 Indisponibilité d'un formateur

En application de l'article 3, et en cas d'indisponibilité du formateur prévu, le titulaire en informe l'EFS PACA-Corse au plus tard 5 jours ouvrés avant la session et propose un formateur de qualification équivalente